

Adresse du maire de Bosguérard (Eure), qui instruit la Convention que son église est érigée en temple de la Raison, lors de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du maire de Bosguérard (Eure), qui instruit la Convention que son église est érigée en temple de la Raison, lors de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 431-432;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29485\\_t1\\_0431\\_0000\\_22](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29485_t1_0431_0000_22)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

tous les décadis, à accoutumer les citoyens à l'union et à la concorde, en les faisant fraterniser dans des danses civiques.

Frappés du bon effet que devait produire cet établissement, persuadés que l'égalité y gagnerait, et voulant faire concourir cet établissement au profit de l'humanité, la Société populaire a arrêté, de concert avec les autorités constituées, que les citoyens seraient invités à s'assembler tous les décadis, dans le lieu destiné aux fêtes, et s'y livrer aux danses fraternelles et patriotiques, moyennant une légère rétribution, dont le produit servirait au soulagement de l'indigence.

Déjà deux décadis sont écoulés, déjà deux collectes ont été faites, et déjà 1,047 liv. ont été versées à la caisse philanthropique. J'ai lieu de croire que l'émulation qui s'est fait remarquer le dernier décade, ira toujours en croissant, et que nos concitoyens chériront encore plus la liberté et l'égalité quand ils les conquerront dans les plaisirs. S. et F.»

BERTRAND.

## 6

**Le citoyen Cheneval, notaire public et officier municipal à Réunion-sur-Oise fait don à la République de la finance de son office (1).**

## 7

**Berchoux, notaire public à la résidence de Lay, district de Roanne, fait don à la patrie de son office de notaire (2).**

## 8

**Le citoyen Bourgeois fait abandon, au profit de la République, d'une créance de 333 liv. 6 s. 8 d. avec les intérêts qui sont dus (3).**

## 9

Les administrateurs du district de Brienne écrivent que leurs efforts n'ont pas été inutiles, que 841 marcs 5 onces un gros d'argent, d'argent doré, de galons d'or et d'argent provenant des églises de ce district, vont partir pour la monnaie : ils y joignent 30 marcs et demi-gros de pareilles matières provenant des maisons et chapelles d'émigrés (4).

## 10

**L'agent national du district de Bruyères envoie à la Convention l'état des dons patrio-**

**tiques de différentes communes de son arrondissement : ils consistent en 317 chemises, 14 mouchoirs, etc. (1).**

[Bruyères, 29 vent. II] (2).

« Vous trouverez ci-joint un état des offrandes déposées sur l'autel de la patrie; la majeure partie a été adressée à l'armée du Rhin, conformément aux ordres du Ministre de la guerre. La petite commune de Chemineuil qui n'est rien moins que fortunée y est comprise pour 60 chemises et 3 mouchoirs. Les autres communes ont donné en proportion de leur faculté. S. et F.»

VUILLAUME.

[Etat des dons; 29 ventôse II].

317 chemises, 14 mouchoirs, 9 cols, 87 paires de chaussures, 10 paires de bas, laine : 1/2 livre, fil : 2 livres, 2 habits complets, 2 vestes, 8 pantalons, 8 catalognes, 486 livres de charpie, 70 livres linge de pansement, 7 paires de souliers, 608 livres de fers, 1 cloche, 18 piques non emmanchés, 321 liv. 15 s., 1 paire de bottes.

*Observations* : L'administration observe qu'elle a fait partir le 28 ventôse pour le magasin militaire de Strasbourg : 282 chemises, 14 mouchoirs, 7 cols, 7 paires de bas, 1 habit, 2 vestes et 1 paire de culottes, 5 pantalons, 3 paires de souliers, 265 livres de charpie et 46 livres de linges de pansement. Le surplus de la charpie et des linges de pansement avait été adressé à l'hôpital militaire de Strasbourg. Le surplus des objets portés au présent état a été déposé aujourd'hui.

P. c. c. : MALBRUN, VUILLAUME, J. DIDIE, LAUDY, CHAVANE, HERINGE,

## 11

**Le maire de Bosguérard instruit la Convention nationale que son église est érigée en temple de la raison, et que l'argenterie va prendre la route de la monnaie (3).**

[Bosguérard, 20 ventôse II] (4).

« Citoyen président,

Les citoyens de la commune de Bosguérard, canton de Bourgthéroulde, district de Pont-Audemer, département de l'Eure, sont enfin à la hauteur des circonstances. Les restes des statues et signes de la superstition ont été détruits aujourd'hui, et la ci-devant église dédiée au temple de la raison, où un grand nombre de citoyens des deux sexes, qui ont écouté avec plaisir la lecture des lois rappelées, des hymnes patriotiques, et répétés, des cris de Vive la République. Le ci-devant curé a abdicqué ses fonctions, et déposé hier, au greffe de la mu-

(1) P.V., XXXV, 145. B<sup>in</sup> 30 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); C. Eg., n<sup>o</sup> 602, p. 91.

(2) C 297, pl. 1025, p. 32, 33.

(3) P.V., XXXV, 141. B<sup>in</sup>, 30 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) C 297, pl. 1025, p. 31.

(1) P.V., XXXV, 141. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XXXV, 141. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXV, 141. B<sup>in</sup>, 30 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) P.V., XXXV, 141. C. Eg. n<sup>o</sup> 602, p. 91.

municipalité, ses lettres de prêtrise. Enfin, le fanatisme est abjuré, et le peuple de notre commune s'est montré au plus haut degré. La municipalité s'occupe en ce moment de l'inventaire et envoie des dépouilles de la ci-devant église, qui vont faire route pour la monnaie et les manufactures d'armes de la République. S. et F.»

DROUARD (*maire*).

## 12

**Le citoyen Bretin, huissier, fait hommage du quart de la liquidation de son office, pour l'équipement de nos frères d'armes (1).**

## 13

**La société populaire d'Annonay annonce qu'elle a envoyé toutes ses cloches au district, et que deux de ses membres, montés, armés et équipés, sont partis pour se ranger sous les drapeaux de la légion montagnarde (2).**

[Annonay, s. d.] (3).

«Montagne tutélaire de la liberté, soumission et obéissance à tes lois, au nom ardent de la sainte Égalité, haine implacable aux tyrans, tel est l'esprit qui anime la Société populaire d'Annonay, elle applaudit au décret qui accorde la liberté aux nègres, à celui relatif aux gens suspects. Le fanatisme a cédé ses temples à la raison, et l'esprit public fait tous les jours des progrès rapides dans nos environs, que la superstition a trop longtemps tenu sous sa verge; nous venons d'envoyer au district toutes nos cloches, 77 marcs 3 onces d'argenterie des églises, 121 chemises, et deux de nos membres, montés, armés et équipés sont partis depuis un mois pour se ranger sous les drapeaux de la légion montagnarde. Nous te remercions de ton courage, et de ton énergie, et nous t'invitons à rester à ton poste jusqu'à ce que la terre soit entièrement purgée des tyrans de toute espèce. S. et F.»

DUSOL (*présid.*), CHAPUIS.

## 14

**La société populaire d'Aubeterre annonce à la Convention nationale qu'elle a armé et équipé un cavalier (4).**

[Aubeterre, s. d.] (5).

«Pères de la patrie,

Les républicains de la Société d'Aubeterre, jaloux de donner une nouvelle preuve de leur

(1) P.V., XXXV, 141. B<sup>in</sup>, 30 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XXXV, 141. B<sup>in</sup>, 23 germ. et 30 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 297, pl. 1025, p. 30; *Débats*, n<sup>o</sup> 572, p. 407.

(4) P.V., XXXV, 142. B<sup>in</sup>, 23 germ. et 30 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); *Débats*, n<sup>o</sup> 572, p. 407.

(5) C 300, pl. 1057, p. 16.

zèle infatigable et de leur dévouement pour la chose publique, offrent à la nation un cavalier armé et équipé. Toujours occupés de la gloire et du succès de nos armées, ils ont fait les plus grands efforts, des sacrifices au-dessus de leurs forces, ils ont gardé le silence, bien convaincus que de vrais républicains trouvent leur récompense dans les services qu'ils rendent à la patrie et ne parlent de leurs actions qu'après la victoire. Toute notre jeunesse et un grand nombre de pères de famille combattent aux frontières et dans la Vendée. Le fanatisme est expiré sous la massue de la liberté. Les richesses et le luxe des temples du fils de Joseph, le Charpentier, ont augmenté les trésors de la république. La raison a fait disparaître le mensonge et les préjugés fanatiques inventés par des prêtres mercenaires pour servir les tyrans et forger des fers au peuple. Nos temples sont dédiés à la sainte raison et ne retentissent que des hymnes à la liberté. Nous y chantons joyeusement les triomphes de la Montagne. La République est sortie de son sein comme une onde pure. Qu'elle reste inébranlable jusqu'à la paix et nous serons heureux du bonheur de toute la France.»

FEURTAS (*présid.*), ROUSSET (*secrét.*),  
ANGEN (*secrét.*).

## 15

**Celle d'Angoulême écrit que dans moins d'une décade, elle a acquis les lumières nécessaires pour extraire de la terre cette matière inflammable, qui, apprendra aux tyrans coalisés, ce que peut le génie de la liberté (1).**

[Angoulême, 18 vent. II] (2).

«Législateurs,

Un département qui se glorifie d'avoir déjà quatre fois bien mérité de la patrie, ne devait pas rester dans l'inaction lorsqu'il a vu que tous les bons citoyens étaient invités à s'occuper de la fabrication du salpêtre, pour porter les derniers coups à nos ennemis! Aussi les Charentais ne parlent-ils plus que de cette poudre formidable; Tous s'empressent de s'instruire dans l'art de la fabrique; ils font des progrès parce que l'amour de la liberté les dirige. Vous trouverez ci-joint l'extrait du procès-verbal de notre séance du 24 de ce mois qui prouve que rien n'est impossible aux républicains puisque dans l'espace d'une décade un génie bienfaisant leur apprend ce que des siècles de despotisme n'auraient pu leur enseigner. Vive la République, guerre aux tyrans, paix aux chaumières!»

DUROUMEAU (*présid. épuré*), DUVAL (*secrét. épuré*), MESLIER (*secrét.*).

[Extrait du p.-v.; 24 vent. II].

Les agents du district qui ont assisté au cours théorique et pratique pour l'extraction

(1) P.V., XXXV, 142. B<sup>in</sup>, 23 germ., 28 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>), 30 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); *Débats*, n<sup>o</sup> 572, p. 407.

(2) C 300, pl. 1057, p. 14 et 15.